

Guy Samson		
Département des sciences de l'environnement		
Hiver 2024		
BIO1005-00	Stage en milieu de travail pour biologistes (3 crédits)	3
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours s'adresse aux étudiants du Baccalauréat en sciences biologiques et écologiques (7675). Il a pour objet de leur permettre de prendre contact avec un milieu de travail, de participer activement aux travaux qui se déroulent dans ce milieu, de développer l'esprit d'initiative et le travail en équipe et d'acquérir une expérience professionnelle de biologiste dans le processus d'apprentissage.

Le lieu de stage (ministères de l'Environnement fédéral ou provincial, MAPAQ, FAPAQ, firmes de biologistes, firmes de génie-conseil, Fédération québécoise de la faune, ZEC, instituts de recherche, institutions universitaires ou collégiales ou tout autre milieu accepté par le responsable du cours) est convenu après entente entre l'étudiant, le professeur-responsable du cours et le superviseur dans le milieu d'accueil. L'étudiant présente d'abord un plan puis un rapport de stage qui sont évalués par le superviseur et le professeur-responsable du cours. La durée du stage est d'un minimum de 270 heures.

Règlement pédagogique particulier : pour s'inscrire au cours BIO1005 - Stage en milieu de travail pour biologistes, l'étudiant doit avoir complété cinquante-sept crédits de son programme et avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 2,5/4,3. Exceptionnellement, pour des raisons dûment justifiées et sous réserve de l'approbation du directeur du programme, une dérogation à ces conditions pourrait être accordée.

Préalable 1 : ECL1003 | Écologie générale

Préalable 2 : STT1039 | Biologie quantitative

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU COURS

- Donner à l'étudiant l'occasion d'établir un contact avec un milieu de travail;
- Permettre à l'étudiant de participer activement aux travaux qui se déroulent dans le milieu de travail;
- Permettre à l'étudiant d'acquérir une expérience professionnelle de **biologiste**.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- S'impliquer activement dans le déroulement des activités liées à la réalisation de son projet;
- Développer l'esprit d'initiative et de travail en équipe;
- Se familiariser avec le processus d'écriture d'un rapport scientifique.
- Analyser et interpréter des résultats.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

- Cette activité se déroule selon un horaire atypique (cours en tutorat, intensif, de moins de 3 crédits ou plus de 3 crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.).

Le contenu est spécifique à chaque projet et le calendrier est établi après la première rencontre avec les étudiants.

<i>Dates des rencontres</i>	<i>Contenu sommaire peut être sujet à changement</i>	<i>Section facultative Lectures, travaux et directives peut être sujet à changement</i>	<i>* Type d'interaction:</i>
Avant le début du stage		Remise du plan de stage au professeur responsable	À déterminer
HIVER 2024			
10-01-2024	Début potentiel du stage		En présentiel dans le milieu de travail
30-04-2024	Fin potentielle du stage		En présentiel dans le milieu de travail
		Remise du rapport de stage au tuteur et au professeur responsable <u>le 10 mai 2024</u> . Le tuteur doit remettre son évaluation au responsable du cours <u>le 13 mai 2024</u> .	Au tuteur : Version papier ou par courriel (au choix du tuteur) Au responsable du cours : par courriel
	Le stagiaire doit consacrer un <u>minimum</u> de 270 heures (environ 8 semaines) et un <u>maximum</u> de 15 semaines au déroulement du stage.		

* La répartition doit être conforme au seuil minimal d'interactions et d'échanges en mode synchrone entre l'enseignant-e et ses étudiants, établi par le comité de programme concerné :

Seuil minimal d'interactions en mode synchrone aux programmes en biologie et écologie : 15 %

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

Définitions

- a) Milieu de travail : endroit où l'étudiant va réaliser son stage **hors UQTR**; le stage peut aussi être fait hors Québec.
- b) Stagiaire : étudiant inscrit au cours « Stage en milieu de travail pour biologistes ».
- c) Professeur responsable : professeur du cours à l'UQTR.
- d) Tuteur : employé du milieu de travail depuis au moins deux ans, qui encadre et supervise le stagiaire pendant son stage; celui-ci doit être **biologiste** ou professionnel dans tout autre domaine connexe.

Description des activités d'apprentissage

A) En accord avec le tuteur et en conformité avec les règles du milieu de travail, le stagiaire s'appliquera à :

- a) D'un point de vue conceptuel, bien définir dans le plan de stage la ou les questions biologiques et la méthodologie qui s'y rattache.
- b) Participer à la récolte de données.
- c) Analyser les résultats obtenus et en tirer des conclusions pertinentes sur les phénomènes biologiques observés.
- d) Faire la critique de ces résultats et au besoin suggérer des améliorations aux techniques et aux méthodes d'analyse employées.
- e) Rédiger un rapport de stage.

Note : Si le stagiaire doit signer une entente de confidentialité ou un autre document, il doit en envoyer une copie au professeur responsable pour approbation, **avant la signature**.

B) Rédaction du rapport de stage

Le stagiaire doit rédiger un **rapport de stage d'environ 25 pages** excluant les annexes, à interligne 1.5, taille de police 12. Le rapport doit être remis au tuteur (courriel ou papier, selon sa préférence) et au responsable du cours (courriel) selon les dates prévues à la section 4.

Note : Une copie électronique doit **obligatoirement** être remise à l'agente de stage.

Le rapport contiendra les éléments suivants :

- a) Page titre;
- b) Résumé du projet;
- c) Introduction suivie de la ou les questions biologiques;
- d) Section « Adéquation », s'il y a lieu, pour indiquer en quoi votre travail diffère du plan de stage initial et en apporter une justification;
- e) Méthodologie (échantillonnage et analyse des données);
- f) Résultats;
- g) Discussion;

- h) Conclusions et perspectives futures;
- i) Bibliographie.

Remarques

- a) Le stagiaire doit obtenir la permission du tuteur et du directeur de programme s'il désire s'inscrire à un cours durant la période du stage.
- b) Pour réussir son stage, le stagiaire doit conserver la cote minimale de « D » pour tous les éléments de l'évaluation.
- c) En cas de grève, de maladie ou autres absences, le stagiaire doit consulter le responsable du cours.
- d) Pour obtenir les crédits associés, le stage doit comporter au moins 270 heures de travail dans le milieu de stage. Cependant, le stage peut se faire sur une période plus longue si les dates prévues à la section 4 sont respectées.

Seules les adresses courriel de l'UQTR seront considérées dans les communications avec les étudiants. L'étudiant devra modifier sa boîte courriel en passant par le portail étudiant ou par Intranet. L'étudiant qui communique avec le responsable du cours ou l'agente de stage (Caroline Descôteaux) doit joindre son code permanent.

6. BIBLIOGRAPHIE

Site web « Stage en milieu de travail pour biologistes » : <http://www.uqtr.ca/stages.biologie>.

7. AUTRES INDICATIONS

Marche à suivre pour la réalisation du stage

- 1- Recherche d'un milieu de stage et d'un tuteur.
 - L'étudiant peut consulter l'agente de stage pour l'aider dans sa recherche d'un milieu de stage.
 - L'étudiant doit identifier un tuteur qui sera responsable de son accueil et de son encadrement durant le stage.
 - Transmettre les coordonnées du milieu à l'agente de stage pour l'émission du contrat de stage.
- 2- Inscription au cours BIO1005.
- 3- Rédaction d'un plan de stage en collaboration avec le tuteur (voir le document sur le site web).
 - Un plan de stage de 4 pages sera **préparé par le stagiaire** et approuvé par le tuteur (avec signatures). Ce plan sera envoyé (par courriel) au professeur responsable du cours pour approbation. Le stage ne peut débuter formellement qu'après la validation du plan de stage.
- 4- Effectuer le stage.
- 5- Remettre un rapport de stage selon les délais prévus à la section 4.

8. FICHE D'ÉVALUATION

Détail des éléments d'évaluation

	PONDÉRATION (maximum de 100%)			
	Individuel	Équipe	Total	
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	Date d'examen ou de remise des travaux
Plan de stage (professeur responsable)	10 %	-	10 %	AVANT le début du stage
Milieu de travail (tuteur)	50 %	-	50 %	Remise du rapport de stage au tuteur et au professeur responsable: 10 mai 2024 Le tuteur doit remettre son évaluation au responsable du cours: 13 mai 2024
Rapport de stage				
Professeur responsable	25 % Pénalité de 5 % (du 25 %) par jour de retard. Après 5 jours, note = 0	-	40 %	
Tuteur	15 %			
Total des éléments de l'évaluation	100 %	-	100 %	

AUTRES INDICATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION

A) Évaluation par le tuteur

(Le tuteur recevra une grille d'évaluation deux semaines avant la fin du stage. Cette évaluation est ensuite transmise au professeur responsable du cours.)

Le tuteur procédera à l'évaluation du stagiaire selon les éléments suivants :

- Adaptation au milieu de travail, par exemple : ponctualité, contacts harmonieux avec les employés et ses supérieurs dans le milieu de travail.
- Intérêts scientifiques et professionnels.
- Qualités des travaux exécutés (maîtrise des techniques et méthodes).
- Capacité d'analyse et de synthèse, par exemple : comprendre et expliquer de façon claire et précise les travaux effectués.
- Le rapport écrit.

B) Évaluation par le professeur responsable du cours

L'évaluation portera sur le plan et le rapport de stage.

9. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La description officielle du cours publiée sur le site Internet de l'UQTR où des règlements pédagogiques particuliers peuvent s'appliquer:

[BIO1005 – Stage en milieu de travail pour biologistes](#)

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général :

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=944&owa_no_fiche=14&owa_bottin=

Plus particulièrement :

1. [Règlement des études de premier cycle](#)
2. [Politique de la formation à distance](#)
3. [Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
4. [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) et le site web de [soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap](#)
5. [Règlement sur les délits relatifs aux études](#)
6. [Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR](#)
7. [Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité](#)
8. [Politique départementale des examens de compensation](#)
9. [Procédure relative à la levée de cours](#)